

Nom de la compétition : **INTER LIGUE EUROPE**

Dates : **21 et 22 Mars 2020**

Lieu : **PLAN D'EAU DE PLOBSHEIM**

Autorité Organisatrice : **AQUATIC CLUB D'ALSACE ET DE LORRAINE**

Grade : **4**

1. AVIS DE COURSE **REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2017-2020*,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe.
- 1.3 Les règlements fédéraux et les règles de classe.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. **PUBLICITE**

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. **ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

- 3.1 La régata est ouverte à la série « Europe ».
- 3.2 Les concurrents admissibles, membres de l'association de classe correspondante, sont invités à se **préinscrire sur le site du club de préférence avant le 14 mars 2020**:
<http://www.acal67.com/voile-acal-strasbourg/regates/speciale-europe/>
à défaut par mail : contact@acal67.com ou sur place le 21 mars de 11 h 00 à 13 h 30.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - **Leur licence valide avec mention COMPÉTITION** ou accompagnée d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition** datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - le certificat de jauge ou de conformité,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 million d'Euros, ou sa licence incluant cette assurance.
 - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- 3.5 Droit à payer : le droit d'inscription est de 22 € par bateau payable par virement sur le compte du Club : **IBAN ACAL : FR76 1027 8010 8100 0191 0724 576 BIC : CMCIFR2A**

4. **PROGRAMME**

- 4.1 Confirmation d'inscription : le 21 mars de 11h à 13h30

4.2 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe
21/03/20	14h30	Europe
22/03/20	10h30	Europe

- Le programme et les horaires peuvent être modifiés par l'autorité organisatrice dans les instructions de course.

4.3 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00
Le palmarès et la remise des prix auront lieu à 16h (indicatif)

5. Jauge et contrôle : Un bateau ou un équipement peut être inspecté à tout moment pour vérifier la conformité avec les règles. Rappel : le plan d'eau est un plan d'eau ouvert, la réglementation correspondante s'applique par conséquent.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 21/03/20 ou affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : trapèze-triangle-banane.

8. CLASSEMENT

2 courses devront être validées pour valider la compétition.

8.1 Classement général en temps réel pour tous les Europe. Le système de points a minima A2, s'appliquera, modifié de telle façon que le total des points de la série pour chaque voilier, sera le total des points de ses courses, avec la plus mauvaise place retranchée si 4 courses ou plus ont été validées.

9. PRIX

Coupes, Trophées et prix en nature seront distribués pour le classement de chaque catégorie et classement général toutes catégories.

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

12. **Les entraîneurs souhaitant utiliser une embarcation à moteur sont invités à le déclarer à l'organisateur 8 jours avant la régata en précisant le type et l'immatriculation de l'embarcation.**

13. **DROIT A L'IMAGE :** Les compétiteurs, les propriétaires de bateaux, les entraîneurs et les organisateurs donnent à l'organisation tous les droits d'utilisation des photos, vidéos, de personnes et de bateaux, faites pendant et après la régata pour les utiliser dans les médias et tout document relatif aux activités de l'organisation.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter

ACAL tel: 00 33 (0)3 88 29 31 50

e-mail: contact@acal67.com

➤ Quelques informations pratiques pour organiser votre déplacement

- **Samedi 21 Mars à 19h : Pot de bienvenue offert par l'ACAL**
- **Dimanche 22 Mars : 17h (indicatif) Palmarès, Remise des Prix, Verre de l'amitié**

BOURSE aux Bateaux : Si vous avez besoin d'un Europe, n'hésitez pas à nous en informer, nous ferons le maximum pour vous trouver cet équipement.

ATTENTION : En ALSACE, tous les commerces sont fermés le DIMANCHE et les jours fériés. Ce qui signifie que le 22, vous trouverez difficilement des commerces ouverts.

- **Le restaurant du Club-House est ouvert et sera en mesure de vous servir tant pour les boissons que pour les repas.**

Séjour à Plobsheim

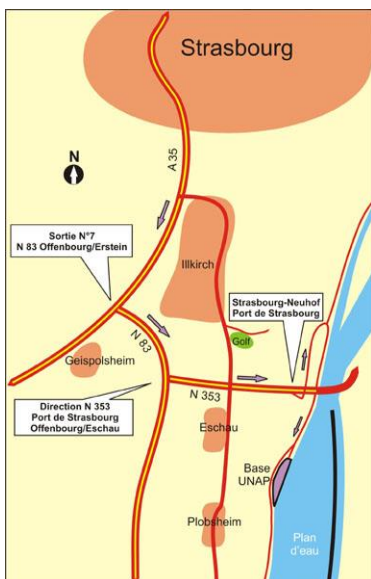
- Camping Car et éventuellement tente sur la Base, aux endroits prévus à cet effet.
- Vous trouverez ci-après une liste d'hôtels situés à proximité du plan d'eau. Nous vous conseillons, compte tenu de la saison, de réserver vos chambres le plus tôt possible. En cas de difficultés, vous pouvez nous en avvertir et nous essayerons de vous aider à vous loger.

LISTE HOTELS

- | | | |
|--|------------------------|------------------------------------|
| - HOTEL AU CYGNE (Logis de France) 38, rue 1ère Division Blindée | 67114 ESCHAU | : 03 88 64 04 79 |
| - IBIS BUDGET* | 10 rue de l'III | 67118 GEISPOLSEIM : 08 92 70 20 39 |
| - FORMULE 1 | 4 route de Lyon | 67118 GEISPOLSEIM : 03 88 67 84 64 |
| - IBIS Hotel* | 15 rue Ferdinand Braun | 67540 OSTWALD : 03 88 55 53 00 |

* mentionnez votre participation à cette régates organisée par l'ACAL pour bénéficier des meilleures conditions.

- Office du Tourisme 17A place de la cathédrale 67000 STRASBOURG: 03 88.52 28 28
Fax 03 88 25 58 10 Site internet : <http://www.otstrasbourg.fr>



48°28'40.42"N

7°48'9.85"E

